



**Conduite automobile
+ cannabis
=
Risque d'accident mortel
augmenté**

A qui demander de l'aide ?

- Médecin traitant, pharmacien
- Médecin psychiatre, psychologue ou équipe de soins
- La maison des addictions
Hôpital Saint Julien, Nancy
03 83 85 83 85
- Drogues info service
0800 23 13 13
- Ecoute Cannabis
0980 980 940
- Sites Internet
www.drogues.gouv.fr
www.drogues-info-service.fr



Le cannabis



Le comité de pilotage
Sécurité des Soins et Vigilances
Février 2015

Qu'est-ce que le cannabis ?

Le cannabis est une drogue
qui a des effets sur le cerveau.

Son usage modifie
les sensations et les perceptions.



FICHE CONSEIL

23

Qu'appelle-t-on le THC ?

Le THC ou tétrahydrocannabinol est le principe actif du cannabis.

Quelles sont les formes de cannabis ?

- Herbe ou « Marijuana »
- Résine ou « Haschisch »
- Huile

Comment le cannabis est-il consommé ?

- Fumé, mélangé ou non à du tabac :
« joint », « bang », pipe
- Ingéré : « space cake », infusion



Quels sont les effets immédiats ?

Le cannabis déclenche des effets très variables selon les individus et la concentration en THC.

Les effets recherchés :

- Légère euphorie accompagnée d'un sentiment d'apaisement
- Légère somnolence

Les effets indésirables :

- « bad trip » : sentiment de malaise intense, perte de contrôle de soi, crise de panique, angoisse et sentiment de persécution
- Diminution des capacités de mémoire immédiate et de concentration
- Modification de la perception visuelle, de la vigilance et des réflexes
- Yeux rouges, palpitations, bouche sèche, fringales

Peut-on être dépendant du cannabis ?

OUI. La prise répétée de cannabis peut induire une dépendance : c'est la nécessité de consommer. Plus la consommation est précoce, plus les risques de dépendance sont importants.

Quels sont les effets d'une consommation régulière ?

Sur la santé mentale :

- Difficultés de concentration
- Désintérêt pour la scolarité ou le travail
- Préoccupations centrées sur l'obtention et la consommation du produit
- Perte de motivation
- Désinvestissement des activités sociales et de loisirs pouvant entraîner un sentiment de solitude

- **Peut révéler ou aggraver les manifestations de troubles psychotiques, comme la schizophrénie**
- **Peut provoquer l'apparition d'un état délirant aigu (nécessitant hospitalisation et traitement)**
- **Peut engendrer ou aggraver les troubles psychiatriques tels que l'anxiété, les crises de panique ou un sentiment de persécution et favoriser la dépression**

Sur la santé physique :

- Bronchite chronique
- Cancer du poumon
- Troubles cardiaques

L'usage du cannabis est-il autorisé ?

NON. C'est interdit par la loi.

